

Portant réglementation de la circulation et du stationnement pendant la durée de travaux sur le domaine public

Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

VU l'article R 411-21-1 du code de la route,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de travaux de confortement de falaise effectués par l'entreprise OUEST ACRO, **Rue des Moulins à partir du 3 novembre 2025 pour 100 jours**, il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles ainsi que la circulation des piétons seront interdits au droit de travaux de confortement de falaise, effectués par l'entreprise OUEST ACRO domiciliée P.A. de l'Océane – 53950 LOUVERNE.

Article 2 : La Rue des Moulins sera fermée à la circulation entre l'Office de Tourisme et la Place du Marché. La circulation des piétons sera maintenue dans la rue.

Article 3 : L'entreprise OUEST ACRO affichera le présent arrêté sur les lieux des travaux. Elle mettra en place la signalisation temporaire réglementaire y compris le balisage du cheminement piétonnier et veillera à son maintien pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Elle sera et demeure responsable en cas d'accident pouvant survenir à l'occasion de cette opération.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : L'entreprise OUEST ACRO, La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

La Police Municipale,

Les Services Techniques Municipaux,

L'entreprise OUEST ACRO.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 28 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint aux travaux, Gilbert BERTRAND



Notifié le 29/10/2025